



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BRÉLIDY SEANCE 21 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre

Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 17 octobre 2016

Etaient présents : M. Pierre Marie GAREL, M. Henri PATIN, M. Pierre PEUCH, Mme Liliane CHEVERT, M. Guy PHILIPPE, Mme Eléonore SERVIN.

Absents : M. Nicolas BILLIOU – M. Richard MOREL (procuration à M. Pierre Marie GAREL) - M. Yoann BROUDIC – Mme Linda WATSON.

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il échet de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme Eléonore SERVIN propose sa candidature,

A l'unanimité, Madame Eléonore SERVIN est nommée par le conseil secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Décision modificative n°3 ;
 - 2) Décision modificative n°4 ;
 - 3) Cérémonie du 11 novembre ;
 - 4) Noël des enfants ;
 - 5) Dénomination futur EPCI ;
 - 6) Point sur les travaux
-

Objet : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 16 septembre 2016.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les comptes rendus des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2016 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

- A l'unanimité le conseil approuve le compte rendu des délibérations de la séance du 16 septembre 2016.

1 Décision modificative n°3

La commune a fait l'acquisition d'un ordinateur portable pour remplacer l'ancien devenu obsolète.

Proposition de DM :

- Compte 2313 immobilisations en cours – opération salle des fêtes :

BP 2016	DM	Nouveau Budget
12 124,00 €	- 600,00 €	11 524,00 €

- Compte 2183 Matériel informatique – opération matériel informatique

BP 2016	DM	Nouveau Budget
0,00 €	+ 600,00 €	600,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE cette décision modificative.

2- Décision modificative n°4

- Des travaux de drainage ont été réalisés par l'entreprise LOPIN le long de l'habitation de Monsieur Chapalain. En effet, le dévers allait contre l'habitation générant de fait de l'humidité dans la maison. Le coût des travaux s'élevait à environ 3 000,00 € ; 2/3 pris en charge par la commune et 1/3 par Monsieur Chapalain.

- Revêtement de trottoir « Croas Navalen » Plus-value pour mise en œuvre d'enrobé type Goasq.

Proposition de DM :

- Compte 2313 immobilisations en cours – opération salle des fêtes :

BP 2016	DM	Nouveau Budget
11 524,00 €	- 2 900,00 €	8 624,00 €

- Compte 2313 immobilisations en cours

BP 2016	DM	Nouveau Budget
0,00 €	+ 2 900,00 €	2 900,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE cette décision modificative.
-

3-Cérémonie du 11 novembre

Présentation Monsieur Pierre PEUCH, Adjoint au Maire.

Le repas sera préparé et servi par le restaurant « Le Maudez » de Péder nec.

Programme de la journée :

- 11H15 dépôt de gerbe au monument Jean LE TENFF –
- 11H30 cérémonie au monument aux Morts, dépôt de gerbe et allocution –
- 11H45 vin d'honneur à la salle des Associations –
- 12H45 repas à la salle des fêtes de Brélidy.

Tous les habitants inscrits sur les listes électorales de Brélidy et âgés de plus de 60 ans sont invités par la municipalité et le ccas. Tous les résidents, familles, amis, peuvent se joindre en versant une participation de 30 euros par personne.

4-Noël des enfants

Présentation Monsieur Pierre PEUCH, Adjoint au Maire.

Le Noël des enfants (0 à 10 ans) aura lieu le 10 décembre à 14h30 à la salle polyvalente.

Programme de la journée :

- Spectacle : animation Berit Schwarm – Contes d'ailleurs ;
- Arrivée du Père Noël et remise des cadeaux ;
- Goûter.

Pierre PEUCH indique qu'il y a environ 40 enfants âgés de 0 à 10 ans sur la commune. Monsieur le Maire ajoute que la commune a enregistré 8 naissances depuis le début de l'année.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée de voter une enveloppe pour organiser cette journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Vote une enveloppe de 1 000,0 € pour organiser cette journée.
-

5-dénomination futur EPCI

Lors de la conférence des maires réunis le 20 septembre dernier dans le cadre de la fusion territoriale, ceux-ci ont été invités à se positionner sur la dénomination de la future communauté d'agglomération, à partir des 7 propositions suivantes :

- GAPA = Guingamp ARGOAT Paimpol ARMOR ;
- GPA = Guingamp Paimpol Agglomération ;
- AGP = Agglomération-Guingamp-Paimpol ;
- Communauté Guingamp Paimpol ;
- GP2A = Guingamp Paimpol Armor-Argoat ;
- GP3A = Guingamp Paimpol – Armor Argoat Agglomération ;
- AAA = ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION.

Une orientation s'est dégagée en faveur du nom «Agglomération-Guingamp-Paimpol», et certaines propositions ont été majoritairement écartées :

- Guingamp ARGOAT –Paimpol ARMOR ;
- Communauté Guingamp Paimpol
- ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION.

Finalement, la dénomination retenue est : GP3A = Guingamp Paimpol – Armor Argoat Agglomération.

6-Point sur les travaux

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'une réunion s'est tenue en mairie le 19 octobre 2016.

Etaient présents :

- Mairie de Brélidy ;
- Agence technique départementale ;
- Cabinet ING Concept ;
- Entreprise Eurovia.

Objet de la réunion : date de réception du chantier.

- Le Conseil Départemental refuse la réception de la RD15b car les travaux réalisés et la technique utilisée ne correspondent pas au projet initial établi par le MOE. En effet, la RD15 B a été reprofilée en 0/315 avant la pose du tapis d'enrobés. Dans le projet initial établi par le MOE, il était prévu de remonter la chaussée existante de 6 cm (150Kg d'enrobés) avec un reprofilage ponctuel en GB près de la RD 15. Le Conseil Départemental émet des doutes sur le rabotage de la chaussée avant le reprofilage en 0/315. Le CD22 juge la technique utilisée pas du tout satisfaisante.
- Le projet prévoyait la mise en œuvre d'enrobés au m² avec un dosage de 150Kg/m². Après vérification des bons d'enrobés récupérés sur le chantier, la quantité mise en œuvre est de 165T320 pour une surface de couche de roulement de 1470m² soit environ 112Kg/m².
- L'entreprise n'a d'autre choix que de refaire les travaux.

- Les travaux consisteront :
- Rabotage de la chaussée ;
 - Nivellement ;
 - Imprégnation ;
 - Enrobé BBSG 0/10 à 150 Kg/m², soit 6 cm d'épaisseur
 - Mise à niveau des ouvrages ;
 - Marquage au sol à la pépite
 - Date des travaux (à confirmer par l'entreprise) : semaine 45, du 7 au 10 novembre (si le temps le permet). La route sera fermée pendant toute la durée des travaux.
 - Réception du chantier aménagement du bourg 3 : semaine 46.
- *Il a été proposé à la commune de déclasser la voie départementale 15B pour l'intégrer dans la voirie communale. Proposition rejetée par Monsieur le Maire.*

Fin de séance : 19h30

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits

Les membres du Conseil Municipal :

<u>M. Pierre Marie GAREL,</u>	<u>M. Henri PATIN,</u>
<u>M. Pierre PEUCH,</u>	<u>M. Nicolas BILLIOU,</u> Absent
<u>M. Richard MOREL,</u> Absent, procuration à Pierre Marie GAREL	<u>M. Yoann BROUDIC,</u> Absent
<u>Mme Linda WATSON,</u> Absente	<u>Mme Liliane CHEVERT,</u>
<u>M. Guy PHILIPPE,</u>	<u>Mme Eléonore SERVIN,</u>